



QUAND ET COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE)?

La période d'inscription au préscolaire, pour l'année scolaire 2017-2018, aura lieu du 6 au 10 février 2017 inclusivement de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h.

Pour inscrire votre enfant, présentez-vous à l'école de votre secteur afin de remplir les formulaires d'inscription.

Notez que pour être admis au préscolaire, votre enfant doit être âgé de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2017. Vous devez également fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ORIGINAL du certificat de naissance grand format. <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ORIGINAL du certificat de naissance grand format, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'ORIGINAL du ou des documents d'immigration.	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de résidence (exemples : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire – sans étiquette de changement d'adresse).• La carte d'assurance-maladie de l'enfant.
---	---

Pour connaître votre école de secteur, consultez le www.csdgs.qc.ca/geobus vers la fin du mois de janvier.

Pour connaître les coordonnées de l'école de votre secteur, visitez le www.csdgs.qc.ca/trouver-une-ecole-primaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.